



PINK PATRIMONIAL

RAPPORT ANNUEL

Au

31/03/2020

1 – Rapport de gestion

1.1 – Caractéristiques du FCP

1.2 – Politique de gestion annuelle

1.3 – Informations réglementaires

1.4 – Changements intervenus au cours de l'exercice

2 – Rapport du Commissaire aux Comptes et comptes annuels

1 – Rapport de gestion

1.1 – Caractéristiques du FCP

- Nature juridique et état membre dans lequel le fonds a été constitué :

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, conforme aux normes européennes (directive 2009/65 CE).

- Classification BCE

Fonds mixte.

- Objectif de gestion

Une gestion totalement discrétionnaire et active, visera, par une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM constituant un portefeuille sur les marchés actions et taux internationaux, à obtenir un rendement positif minimum de 5 % annualisé sur la période de placement recommandée.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

- Indicateur de référence : Aucun

La flexibilité des stratégies mises en œuvre implique, dans le temps, l'alternance de faibles et de fortes expositions « actions » et « taux » et rend caduque toute comparaison avec un indice figé de marché.

• Catégorie de référence :

L'investisseur pourra se référer annuellement aux performances de la catégorie d'OPC « Mixtes EUR prudents » calculées par Morningstar.

- Stratégie d'investissement

La politique de gestion du fonds est discrétionnaire et active. Le gérant la mettra en œuvre selon les stratégies suivantes :

- o une allocation stratégique déterminée de la manière suivante (limites d'exposition nette d'engagements dérivés) :

	Minimum	Neutre	Maximum
Actions	0%	30%	60%
Placements de taux	40%	70%	100%

Évaluant les anticipations de performances, le gérant pondère les quotes-parts dans l'actif des différentes zones et secteurs. Au cas où les gains « actions » lui paraîtraient menacés, il peut se reporter sur des supports taux ou monétaires.

Le gérant utilise une approche élastique de la performance des marchés évaluée par le comité de gestion interne hebdomadaire, à partir des études du stratéliste et de l'analyste du groupe :

- macro-économiques (anticipations de croissance économique, politiques monétaires des différentes zones, équilibres extérieurs, inflation, perspectives sur le marché des taux et des devises,...) ;
- micro économiques (progression des bénéfices des sociétés, PER, P/B, PEG, niveaux de valorisation des différents marchés, l'évolution de la liquidité,...)

La grille d'analyse s'appuie notamment sur :

- la recherche de thèmes d'investissement (actions, obligations d'Etat et High Yield, marchés émergents, petites capitalisation...) présentant des caractéristiques de valorisation attractives ;
- l'optimisation des opérations d'investissement en fonction des conditions de marchés ;
- la réduction de la volatilité par une allocation diversifiée des risques potentiels.
- La sélection d'OPC à forte valeur ajoutée et d'instruments investis sur toutes classes d'actifs et techniques de gestion.
- et permet l'estimation de la part jugée optimale des investissements actions.

Dans une répartition secondaire, le comité peut conseiller des allocations :

- « pays émergents » pour profiter par le biais de produits actions et taux, des rendements offerts sur des zones géographiques en forte croissance mais dont la part ne peut excéder 40 % de l'actif (dont 15% maximums en obligations),
- « petites ou moyennes capitalisations » dans la limite de 40 % de l'actif au travers uniquement d'OPC,
- « produits de crédit ou de taux privés », pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif, essentiellement sur des échéances moyennes,
- « devises autres que l'euro », dans la limite de 35% de l'actif, que le gérant pourra couvrir selon ses anticipations ;

et, le cas échéant, définir des zones géographiques et des secteurs économiques à privilégier, voire suggérer une sélection de fonds.

Enfin le comité peut préconiser l'utilisation produits dérivés actions pour couvrir ou ajuster de façon temporaire ces expositions avec plus de rapidité et de réactivité que ne l'offre la souscription ou le rachat d'OPC.

Le gérant peut exposer le Fonds jusqu'à 100 % de son actif en utilisant des instruments dérivés pour couvrir le portefeuille contre les risques actions ou augmenter son exposition aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique.

Sélection de gérants

Le choix des OPC s'effectue à l'aide :

- d'une recherche quantitative (bases de données, reporting, analyse statistique,...)
- d'une recherche qualitative générale (prospectus, recherches publiées par les organismes public et les établissements financiers, conseils, présentations ...)
- d'audit des équipes de gestion (moyens mis en oeuvre, expérience, philosophie d'investissement),
- d'analyse des stratégies d'investissements des fonds (type d'instruments utilisés, allocation d'actifs)
- des performances relatives réalisées (contextes de sur ou sous performance)

Instruments financiers entrant dans la composition de l'actif

- Actions en direct

Le Fonds pourra investir jusqu'à 60 % de son actif en direct dans des actions de grandes capitalisations en euro et en autres devises.

- Obligations en direct

Le Fonds pourra investir jusqu'à 60 % de son actif en obligations directes, y compris en obligations convertibles, de signature d'Etat ou privée, de duration courte ou longue, côtés sur un marché réglementé ou non, en France, en Europe ou sur une autre zone, libellés en euro ou sur une autre devise gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 8 essentiellement sur des échéances moyennes et dans des titres de toute notation ou High Yield, dans la limite de 25% de l'actif pour ces derniers.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPC exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger:

L'OPCVM peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, ou FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger à plus de 50% et jusqu'à 100% de son actif :

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français *	X	100%
OPCVM européens *	X	
FIA* de droit français – Fonds d'investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels respectant les critères mentionnés à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier	X	30%
FIA* de droit français – Fonds professionnels à vocation générale ne recourant pas à la dérogation prévue à l'article R.214-192 V du Code monétaire et financier et respectant les critères mentionnés à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier	X	
FIA* européens ayant la qualité d'Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	
Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	

* Ces OPCVM, FIA, ou Fonds d'investissement ne pourront détenir + de 10% de leur actif en OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans les OPC gérés par la société de gestion PINK Capital.

Le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

- Titres de créances

Le Fonds pourra avoir recours à des titres de créances et instruments du marché monétaire.

- Instruments dérivés :

L'OPCVM peut acquérir des instruments dérivés sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change par l'utilisation de futures, d'options ou de change à terme :

- Nature des marchés d'intervention :
 - réglementés
 - organisés
 - de gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action
 - change
 - crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - exposition pour des ajustements temporaires
 - Arbitrage
 - autre nature
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - options (uniquement à l'achat)
 - swaps
 - change à terme
 - dérivés de crédit
 - autre nature
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le fonds peut utiliser les instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100 % :

- soit pour couvrir totalement ou partiellement l'exposition actions résultant des positions détenues dans le portefeuille du fonds
- soit pour ajuster de façon temporaire ces expositions avec plus de rapidité et de réactivité que ne l'offre la souscription ou le rachat d'OPCVM.

Le fonds pourra utiliser les instruments dérivés pour couvrir totalement ou partiellement le risque de change.

- Titres intégrant des dérivés (obligations convertibles, EMTN, bons de souscription, etc.)
L'OPCVM peut intervenir sur des instruments intégrant des dérivés indiqués ci-après. Les engagements résultant de ces interventions ne doivent jamais excéder globalement le montant total des actifs détenus par le fonds.
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture ou d'exposition par l'utilisation de certificats, de bons.
 - Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action
 - change
 - crédit
 - Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - exposition
 - arbitrage
 - autre nature
 - Nature des instruments utilisés :
 - EMTN
 - Obligations structurées
 - Certificats et bons
 -

Warrants

- Obligations convertibles

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des dérivés a pour buts essentiels de préserver l'actif du fonds :

- des risques de forts décalages de marché sur des instruments financiers à forte volatilité et faible liquidité.
- des risques de fluctuations brutales de cours suite à des événements exogènes.
- des risques de change sur des instruments financiers libellés en devises autres que l'euro par des achats de bons.

- Acquisition ou cession temporaire de titres : Néant
- Dépôts : Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale d'un an pour un maximum de 20 % de son actif.

- **Emprunts** : Le Fonds peut, à hauteur de 10 % de son actif, avoir recours à des emprunts d'espèces envisagés uniquement dans le cas d'un débit en compte courant, faisant suite à des décalages entre des opérations d'achat et de vente.
- **Liquidités** : Le Fonds peut détenir, pour un maximum de 10 % de son actif, des liquidités.

- Profil de risque

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Le fonds investit sur les marchés actions et obligations internationaux qui peuvent présenter des risques de perte en capital.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du FCP sont principalement les suivants :

- **Risque de perte en capital** : L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions** : Le portefeuille du Fonds est exposé directement ou indirectement au risque action. Si les marchés baissent, la valeur liquidative du fonds pourra également baisser. Il pourra être investi dans les petites et moyennes capitalisations plus volatiles que les grandes capitalisations. Leur volume de titres cotés en Bourse étant réduit, leurs mouvements de marché sont plus marqués à la baisse, et plus rapides. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement. Les actions des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte que celles des pays développés. Les mouvements de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.
- **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents** : L'exposition au risque lié à l'investissement sur les pays émergents est de 40% maximum en action et de 15% maximum en produit de taux. L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés, actions ou obligations. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de taux** : En raison de sa composition, le fonds est soumis à un risque de taux. En effet, une partie du portefeuille peut être exposé en produits de taux d'intérêt. La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixes peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de change** : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille Euro. Le fonds pourra être exposé à 35% maximum aux devises hors Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments, et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations (privées ou d'Etat), soit en direct soit au travers d'OPC. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs (privés ou publics), par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou de défaut de ces derniers la valeur des obligations peut baisser, et faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de Haut Rendement (« High Yield ») (maximum 25% de l'actif)** : Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». *Ces titres dont la notation est basse sont d'avantage exposés à un risque de défaut de l'émetteur et sont susceptibles de faire baisser la valeur liquidative.* Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

- **Garantie ou protection** : néant

- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** :

- Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs à l'exception des personnes et intermédiaires non éligibles.
- Profil de l'investisseur type :

Ce fonds s'adresse notamment aux souscripteurs qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

Les parts du FCP sont ouvertes à tout souscripteur, à l'exception des Personnes Non Eligibles. Parallèlement, certains Intermédiaires Non Eligibles ne peuvent être inscrits dans le registre du FCP ou dans le registre de l'agent de transfert.

Sont des Personnes Non Eligibles :

- "U.S. PERSON" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu de l'US Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "US Person" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR 230.903) peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

La définition des "US Person(s)" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>

- "U.S. PERSON" au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013. La définition des "U.S. Person(s)" telle que définie par FATCA est disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf

Sont des Intermédiaires Non Eligibles :

- Les Institutions Financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ;
- et les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA.

La définition de ces notions est disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts du FCP auront, le cas échéant, à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons" au titre de la Regulation S de la SEC précitée et/ou de FATCA.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Ce fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

- **Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans
- **Modalités de détermination et d'affectation des revenus :**
 - Affectation du résultat net : capitalisation
 - Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation
- **Régime fiscal :**

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les distributions ou les plus ou moins-values sont, selon le droit fiscal français, imposables entre les mains de ses actionnaires ou porteurs. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par les OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Les produits capitalisés ne sont pas, pour les résidents français, imposables au titre des revenus de capitaux mobiliers mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières lors du rachat des parts du Fonds. En cas de doute sur sa situation fiscale, il est recommandé au porteur de s'adresser à un conseiller spécialisé.

Ce fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie.

1.2– Politique de gestion annuelle

1.2.1. Environnement de marché :

Deuxième trimestre 2019

En Europe, au début du deuxième trimestre de l'année, des chiffres économiques sont venus soutenir les perspectives positives. Entre autres, la croissance a dépassé les attentes à 1.6% en rythme trimestriel annualisé (vs. 0.8% au 4ème trimestre 2018). En France, la croissance a été de 1.2%, soit une performance en ligne avec le consensus mais inférieur aux attentes de l'INSEE. La consommation privée a rebondi (+1.6%) mais l'investissement ralenti quelque peu (1.2%) pénalisé par l'investissement résidentiel (-1.2%). Au-delà, la stabilisation du PMI manufacturier en avril, la baisse du chômage et la relance budgétaire qui soutiendront la demande intérieure, ainsi que l'amélioration des perspectives extérieures suggéraient une poursuite de la ré-accelération au deuxième trimestre. Le maintien d'une inflation européenne (1.7% sur un an en avril) inférieure à sa cible jusqu'en 2021, selon l'aveu même de la BCE, assure le maintien d'une « forward guidance » favorable aux conditions monétaires.

Au niveau politique, les élections européennes n'ont pas donné lieu à une déferlante populiste, mais les partis nationalistes ont tout de même gagné du terrain. Ils ont remporté le scrutin dans plusieurs pays, notamment en France, en Italie et au Royaume-Uni et les tractations ont démarré pour trouver un successeur à Jean-Claude Juncker. Les conséquences nationales sont en tout cas très concrètes. Au Royaume-Uni, le Parti du Brexit de Nigel Farage a écrasé la concurrence. Avant l'élection, Theresa May avait déjà jeté l'éponge, en promettant de démissionner à compter du 7 juin et c'est chose faite avec l'arrivée de Boris Johnson. En Allemagne et en France, les responsables du SPD et des Républicains ont démissionné suite aux mauvais résultats des européennes. Si Emmanuel Macron sort légèrement renforcé des élections malgré la deuxième place de LREM, la coalition au pouvoir est par contre affaiblie en Allemagne. En Italie, Matteo Salvini est de plus en plus tenté de se passer des services du M5S, qui a réalisé un mauvais score. La confrontation entre Rome et Bruxelles, maintenant que le scrutin est passé, reprend de plus belle. Dans ce contexte, les marchés européens souffrent d'une visibilité toujours très réduite.

Aux Etats-Unis, bien que les négociations sino-américaines s'intensifiaient courant avril, nous restions prudents quant à un nouveau coup de poker joué par Donald Trump. En taxant à 25% près de 200 milliards de dollars d'importations chinoises supplémentaires dès le début du mois de mai, alors que les Etats-Unis avaient promis de se refréner pendant les négociations, Donald Trump n'a pas tenu parole. Il a accusé la Chine de revenir sur ses promesses, tandis que cette dernière accuse Washington de réclamer toujours plus de concessions. En signant quelques jours plus tard un décret anti-Huawei, qui prive le groupe chinois de composants et de technologies américaines, alors qu'il avait toutes les cartes en main pour devenir le leader mondial de la 5G, la Maison Blanche a déclaré une guerre technologique. La Chine, groggy par la violence des coups, a pris son temps avant de répondre. Il semblerait que Pékin se prépare désormais à une guerre longue. Les menaces chinoises sont de plus en plus concrètes et le pays pourrait utiliser l'arme des terres rares, ces matières sur lesquelles elle détient un quasi-monopole et dont l'électronique mondiale est friande. Pékin établit également une liste d'entreprises étrangères non collaboratives, qui pourraient être sanctionnées. Bref, le ton monte et on ne sait toujours pas si les équipes de négociations seront en mesure de reprendre leurs discussions.

Enfin, le Président américain a ouvert deux nouveaux fronts dont un contre le Mexique, qui pourrait être le coup d'envoi à une guerre commerciale généralisée de la part des Etats-Unis. Rappelons en effet que Washington avait négocié un nouvel accord commercial avec Mexico et Ottawa à l'automne dernier. Donald Trump réclame maintenant au Mexique de mettre un terme aux flux de migrants. Pour se faire, il a décidé d'augmenter de 5 points les droits de douane sur tous les produits mexicains chaque début de mois tant qu'il ne sera pas satisfait des efforts mexicains. Les droits de douane pourraient ainsi atteindre 25% dès octobre. Même si les Etats-Unis avaient trouvé un accord au sujet d'un NAFTA 2.0, cette décision, si elle est appliquée, va gravement nuire à la crédibilité du pays, susceptible de relever à tout moment les droits de douane pour n'importe quels prétextes. Dans ces circonstances, pourquoi négocier encore avec les Etats-Unis ? L'autre front évoqué plus haut, concerne l'Inde, qui ne pourra plus bénéficier

d'un régime de faveur sur plusieurs milliards de dollars d'exportations de produits tous les ans aux Etats-Unis.

Pour le moment, si Donald Trump a renoncé à taxer les secteurs auto européen et japonais pour au moins 6 mois, la décision épidermique à l'égard du Mexique montre que des droits de douane peuvent être annoncés à tout moment. Les Etats-Unis, qui avaient pris soin de ne pas multiplier les fronts, semblent abandonner toute prudence.

Enfin, l'évènement majeur du mois de juin était sans conteste le G20 qui se tenait au Japon. C'est sans grande sérénité que les marchés accueillent ce sommet avec comme possible point d'orgue la tenue d'un entretien bilatéral entre Donald Trump et Xi Jinping. Depuis la reprise de l'escalade dans la guerre commerciale et technologique entre les Etats-Unis et la Chine, les investisseurs restaient focalisés sur cette échéance. Sur le papier, les négociations ont repris mais dans les faits, ni objectif, ni montant, ni calendrier n'ont fuité de cet entretien qui apparaît pour l'heure comme une fragile réconciliation de façade. Alors que les marchés sont désormais revenus au plus haut de l'année dernière, et même si les tensions sino-américaines venaient à miraculeusement disparaître, le président états-unien pourrait relancer la confrontation avec l'Union Européenne (UE) et la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Et pour cause, peu avant la tenue du G20, la BCE a reporté la date de la première hausse de taux et a déclaré que toutes les options étaient sur la table. Deux semaines plus tard, lors du symposium de la BCE à Sintra, Mario Draghi est encore allé plus loin en affirmant que la banque centrale pourrait relancer un Quantitative Easing (QE) et abaisser son taux de dépôt, qui est pourtant déjà à -0,40%. Outre-Atlantique, Donald Trump s'est permis de mettre la pression sur la Fed pour qu'elle assouplisse également sa politique monétaire via une baisse de taux. La parité euro dollars est très importante pour le président des Etats-Unis, au point d'avoir envisagé destituer Jérôme Powell pour prendre le contrôle de la réserve fédérale.

Troisième trimestre 2019

Entre la trêve de la guerre commerciale sino-américaine et la confirmation du biais « dovish » emprunté par les banques centrales, les classes d'actifs risqués ont profité d'un environnement favorable. De nature à favoriser une baisse des taux, l'environnement économique et financier a fait progresser le marché obligataire, rendant leurs valorisations de plus en plus tendues. Ils offrent désormais de faibles performances prospectives même en supposant un scénario de taux « plus bas pour une période encore plus longue ». Si la croissance américaine continue de surperformer celle des autres économies, force est de constater qu'elle marque le pas. Les chiffres de l'activité chinoise se sont également retournés et ont effacé les progrès constatés entre mars et avril, ce qui a pesé sur le secteur manufacturier mondial. A ce stade, une récession mondiale semble peu probable compte tenu du soutien monétaire : la Banque Centrale Européenne (BCE), même si elle doit subir certaines contraintes politiques, semble encline à s'engager dans un nouvel assouplissement quantitatif. La Banque d'Angleterre (BoE) a basculé en faveur d'un biais accommodant et la Banque du Japon (BoJ) devrait rester expansionniste en raison d'une faible croissance et le maintien d'une inflation probablement inférieure à l'objectif.

Comme dit plus haut, depuis la baisse des taux de la réserve fédérale (Fed) le mercredi 31 juillet, nous sommes officiellement entrés dans une politique « dovish ». Cumulé au discours volontairement accommodant de la BCE, l'esprit des investisseurs devrait plus sérieusement se pencher sur la solidité de l'économie mondiale et des risques de récession. En effet, soit ces décisions de politique monétaire sont efficaces et dans ce cas, tout va pour le mieux, soit elles ont l'efficacité d'un coup d'épée dans l'eau, et c'est à ce moment-là que le risque est le plus élevé. Les mouvements baissiers sont souvent plus rapides que les mouvements haussiers. Quand la Fed commence un cycle de baisse des taux d'intérêt, les marchés décrochent généralement tôt ou tard. Si ce cycle est long avec des baisses de taux qui s'enchaînent à un rythme régulier, il est alors probable que le S&P500 souffre pendant quelques temps. Si une ou deux baisses suffisent pour stabiliser l'économie, voire la faire repartir, c'est que les banques centrales ont agi à temps et n'étaient confrontées qu'à un trou d'air passager. Pour le moment, les intervenants du marché parient surtout sur une politique monétaire accommodante pour contrer le risque d'un affaiblissement économique éventuel.

En Europe, les investisseurs ont les yeux rivés sur la politique intérieure où les enjeux sont multiples. En Italie, Matteo Salvini pensait triompher lors d'élections anticipées, mais elles n'auront finalement pas lieu, sauf surprise de dernière minute. Le ministre de l'Intérieur et patron de la Ligue a fait voler en éclats la coalition gouvernementale mais pour éviter de retourner aux urnes, le Parti démocrate et le M5S ont décidé de s'allier. Les deux partis tentent actuellement de former une nouvelle coalition, qui aura la lourde tâche de concocter le budget 2020. Si la coalition entre le M5S et la Ligue était contre-nature, celle entre le M5S et le PD ne sera pas forcément beaucoup plus stable. La nouvelle coalition aura l'obligation d'obtenir de bons résultats si elle veut éviter un succès de Matteo Salvini lors des prochaines élections. En Italie, elles arrivent tôt ou tard, souvent plus tôt que tard. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le pays a connu 69 gouvernements différents. En moyenne, un gouvernement survit 13 mois dans le pays. Matteo Salvini devrait en tout cas devenir chef de l'opposition et ne pas manquer l'occasion de fragiliser la nouvelle coalition au pouvoir dès que possible.

Au Royaume-Uni, Boris Johnson a déclenché les hostilités à la fin du mois d'août. Il a demandé à la Reine de suspendre le Parlement pour une durée de cinq semaines, de la semaine du 9 septembre au 14 octobre. Les parlementaires auront seulement quelques jours début septembre pour tenter de bloquer la tentative de contournement du Parlement de la part du Premier Ministre britannique. Le risque d'un « no-deal » a augmenté, mais il y a encore beaucoup d'issues possibles au feuilleton sans fin du Brexit. Des élections anticipées pourraient même avoir lieu avant le 31 octobre, mais le calendrier est très serré. Depuis sa prise de fonction, Boris Johnson n'a cessé de répéter que le Brexit aura bien lieu le 31 octobre et que rien ne pourra l'en empêcher. Mais il n'a pas été élu sur le seul sujet du Brexit car il a également multiplié les promesses de dépenses, ce qui suggérait déjà qu'il laissait la porte ouverte à des élections. Actuellement, le premier ministre n'a plus de majorité à la Chambre des Communes. En menaçant d'exclure du parti tous les conservateurs qui voteraient le texte en faveur d'un nouveau report du Brexit, Boris Johnson montre qu'il veut purger le parti. Lors des élections, tous les conservateurs qui n'auront pas suivi les consignes du gouvernement se verront privés de l'investiture du parti. Des candidats pro-Brexit et favorables à une sortie sans accord pourraient alors se présenter.

A chaque fois qu'un nouveau gouvernement entre en fonction outre-Manche, un sursaut de popularité intervient. Boris Johnson espère profiter de cet état de grâce. Le problème, c'est que cet état de grâce est précaire. Le pari est donc risqué. Si le Brexit est devenu un tel capharnaüm, c'est en partie parce que Theresa May a échoué à renforcer sa majorité lorsqu'elle a convoqué des élections en juin 2017. Le scrutin a affaibli la dirigeante au lieu de la renforcer, la contraignant à signer une alliance avec l'encombrant DUP nord-irlandais.

Boris Johnson est toutefois confiant. Comme Donald Trump, il aime davantage faire campagne que gérer le quotidien. Il ne pouvait de toute façon pas franchement convoquer des élections plus tôt. Les publicités fallacieuses destinées à inonder les réseaux sociaux sont en tout cas déjà prêtes. Dans les sondages, le parti conservateur n'est pas suffisamment dominant pour espérer pouvoir gouverner seul. La solution passera par une alliance avec Nigel Farage. Boris Johnson prétend qu'il ne veut pas entendre parler d'un rapprochement avec le Brexit Party, mais c'est un leurre. Nigel Farage vient de déclarer qu'il était prêt à ne pas mettre de candidats en face des conservateurs si Boris Johnson s'engage à quitter l'UE sans accord. Le PM ne prendra pas cet engagement pendant la campagne car cela irait en contradiction avec sa promesse de tenter de négocier un nouvel accord à Bruxelles. Mais une fois l'élection passée, il est possible qu'une alliance Tories + Brexit Party atteigne la majorité. Boris Johnson pourrait alors gouverner plus librement, avec une majorité au Parlement prête à valider un « no-deal ». Mais tout est encore possible.

Aujourd'hui, si l'hypothèse des élections le 14 octobre prochain se confirme, il est tout à fait possible qu'elles conduisent le pays vers une nouvelle impasse. Que se passera-t-il si le Royaume-Uni est incapable de former un gouvernement après l'élection ? Par défaut, c'est le « no-deal » qui s'impose, sauf si une loi force un Premier Ministre à demander un report. Mais cette loi ne s'appliquera plus si de nouvelles élections ont eu lieu. Il faudrait un effondrement des conservateurs et un mauvais score du Brexit Party pour envisager la formation d'un gouvernement dirigé par les travaillistes, potentiellement avec l'apport des libéraux-démocrates, au moins le temps de solliciter un report.

Au sujet de la guerre commerciale, entre les déclarations officielles, les annonces de taxation, des délais d'application « fluctuants », puis la mise en place effective sur un nombre plus limité de produit, il est difficile d'évaluer l'impact économique réel des déclarations chinoises et américaines. Récemment, Donald Trump a brutalement décidé de reporter de 15 jours une hausse des droits de douane prévue au 1er octobre. Un élément qui pourrait faciliter les négociations commerciales qui se tiendront à

Washington au début du mois d'octobre. Mais un accord commercial s'annonce difficile et il semble peu probable que les droits de douane moyens entre les deux pays reviennent à leur niveau de janvier 2018. Cette « guerre commerciale » a et aura bien des impacts à court et moyen termes. Elle affectera les marges des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages américains. De plus, une grande partie des hausses de droits de douane n'a pas encore eu d'impact réel sur l'inflation ou la croissance. L'économie américaine n'est pas immunisée face aux mesures protectionnistes prises ou à venir.

Quatrième trimestre 2019

Les deux principales puissances mondiales ont trouvé un terrain d'entente de principe en vue de signer leur accord commercial de phase 1, qui prévoit que la Chine augmente ses achats de produits américains, tandis que les Etats-Unis renoncent à augmenter encore les droits de douane et annulent même partiellement les hausses passées. Washington et Pékin devraient ainsi enterrer la guerre protectionniste déclenchée par les Etats-Unis, au moins jusqu'aux élections présidentielles américaines en fin d'année prochaine. Mais cet accord ne met pas fin à l'affrontement entre les deux puissances, qui sera une thématique majeure des prochaines années. Le 31 décembre, Donald Trump a annoncé qu'il signerait l'accord de phase 1 à la Maison Blanche le 15 janvier prochain, avant de se rendre à une date ultérieure en Chine, pour lancer les discussions sur la phase 2, qui porteront sur le cœur du différend entre Washington et Pékin. Un accord avant les élections présidentielles est très peu probable. Les Etats-Unis n'ont pas le levier nécessaire pour réussir à convaincre la Chine de changer son modèle économique, en tout cas pas à ce stade.

La détente des tensions, cumulées à l'amélioration des statistiques américaines, ont porté les marchés boursiers. La croissance américaine au troisième trimestre a été révisée à 2,1% en rythme trimestriel annualisé, versus 1,9% dans l'estimation préliminaire et après 2% au deuxième trimestre. Elle reste tirée par la consommation des ménages qui a crû de 2,9% après 4,6% au deuxième trimestre. En revanche, l'investissement privé non résidentiel est resté faible, chutant de 2,7% après une baisse de 1% au deuxième trimestre, probablement en raison de l'incertitude liée aux tensions commerciales et du ralentissement de la croissance mondiale. L'investissement résidentiel a enregistré un rebond de 5,1% sur le trimestre (annualisé), après six trimestres de baisses consécutives. Les exportations nettes se sont améliorées mais ont continué de contribuer négativement : -0,2 point de pourcentage après -0,8 au deuxième trimestre, en raison d'une hausse des exportations plus forte que celle des importations.

Toutefois, la croissance américaine du quatrième trimestre devrait rester relativement faible. La confiance du consommateur a baissé pour le quatrième mois consécutif, tirée à la baisse par l'appréciation de la situation économique en cours, en particulier celle de l'emploi, mais reste à des niveaux élevés et les anticipations à court terme se sont légèrement améliorées. Par ailleurs, les commandes de biens durables ont augmenté de 0,6% sur le mois d'octobre, après une baisse de 1,4% en septembre. Les commandes de biens d'équipement ont crû de 5,4% avec une hausse de 1,2% des commandes de biens d'équipement « core » (hors défense et avions). Au quatrième trimestre, la consommation privée ralentirait, mais resterait solide, soutenue par un marché du travail en situation de plein emploi et une situation financière favorable, tandis que l'investissement accélérerait légèrement.

Après avoir réduit les taux à trois reprises cette année de manière préventive, la Réserve fédérale a suggéré une pause dans son assouplissement, indiquant qu'elle réagirait en fonction des données à venir. Si la croissance se stabilisait au dernier trimestre, la Fed devrait maintenir la politique monétaire inchangée. L'inflation reste pour le moment en-dessous de sa cible de 2%.

En Europe, Boris Johnson est parvenue à obtenir un « Brexit deal » avec l'Union Européenne. Mais comme décidément rien ne sera jamais simple dans ce dossier, la Chambre des Communes a rejeté cet accord qui a, en quelques sortes, été voté par le peuple britannique lors des élections anticipées du 12 décembre. Boris Johnson dispose désormais d'une forte majorité à la Chambre des Communes, de quoi imposer l'application de l'accord de sortie. Mais le Premier Ministre britannique, en décidant de se priver de la possibilité de prolonger les négociations sur la relation future au-delà de la fin 2020, afin de permettre une sortie rapide à l'issue de la période de transition, va de nouveau bloquer l'agenda de l'UE et de Bruxelles. Le feuilleton du Brexit n'est pas terminé, loin de là.

La politique européenne est un terrain toujours mouvant. Entre la contestation contre la réforme des retraites en France, la remise en cause de la coalition gouvernementale en Allemagne suite au changement

de leadership à la tête du SPD ou encore la démission du ministre de l'Education en Italie et la menace d'une explosion de la coalition au pouvoir, il y a de quoi débattre.

Au niveau macroéconomique, les taux remontent mais le marché ne croit pas à une accélération brutale. La croissance mondiale ralentit toujours et l'inflation n'accélère pas. L'industrie manufacturière est même en récession mais les services et la consommation font preuve de résilience. L'environnement semble idéal à court-terme car les principaux risques qui pesaient sur la tendance décroissent. Dans le contexte actuel, les investisseurs ont conscience que la Banque Centrale Européenne (BCE) est au bout de ce qu'elle peut faire, que la croissance est famélique, que des risques politiques, géopolitiques et bien sûr économiques subsistent, mais pour le moment, les marchés paraissent impactés par l'effet TINA (« There Is no Alternative ») compte tenu de la faiblesse des rendements proposés sur la quasi-totalité des actifs.

Premier trimestre 2020

Le premier trimestre de l'année fût chahuté et riche d'enseignement sur les marchés financiers. Avant de faire un point sur ce qui a marqué une rupture de la tendance haussière en vigueur depuis plus de 10 ans, intéressons-nous à la politique intérieure européenne. Après des années de tergiversation, le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne fin janvier. La période de transition est ouverte depuis le 1er février et les négociations relatives à la relation future promettent d'accaparer Bruxelles et Londres toute l'année. Ce qui suggère un environnement particulièrement peu propice à la croissance économique, sachant que l'incertitude est renforcée par la décision britannique de ne pas solliciter une prolongation de la période de transition. Les conservateurs britanniques ont été jusqu'à inscrire cette décision dans la loi. Ils pourraient sans doute revenir dessus en cas de nécessité, mais Boris Johnson est probablement désireux de tourner la page rapidement pour éviter un retournement de l'opinion.

En tout début d'année, l'aversion au risque s'est matérialisée par un conflit militaire entre les Etats-Unis et l'Iran. Afin de mettre un terme aux nombreuses provocations iraniennes depuis des mois, les Etats-Unis ont décidé de frapper fort, en assassinant le quasi-numéro deux du régime iranien, ce qui a incité Téhéran à riposter, via des tirs de missiles sur des bases américaines en Irak. Une riposte contrôlée car elle n'a pas provoqué de morts dans le camp américain, ce qui était indispensable si l'Iran voulait à son tour éviter des représailles américaines. Toutefois, la riposte n'a été contrôlée qu'à moitié car le régime a également abattu un avion de ligne ukrainien, rempli de citoyens Canadiens et Iraniens, preuve qu'il s'agit bien d'une erreur tragique. Téhéran a d'abord nié, mais a rapidement reconnu son erreur devant l'accumulation des preuves. Le pays, humilié, a réussi à faire de nouveau descendre les jeunes dans la rue, dégoûtés par tant d'incompétences. Le conflit n'est pas terminé et l'Iran trouvera sûrement le moyen de harceler les Etats-Unis, mais à bas bruit.

Enfin, et c'est à n'en pas douter le point le plus important de ce trimestre, la pandémie liée au Coronavirus Covid-19. Dans le comité de gestion du mois de Janvier 2020, nous écrivions ceci : « L'accord commercial, négocié entre les deux grandes puissances économiques, n'aura pas eu le temps de porter ses fruits qu'un grain de sable est déjà venu gripper la mécanique. Ce grain de sable aux allures de Cygne noir, c'est la propagation du Coronavirus qui trouve ses origines en Chine et plus précisément à Wuhan. Alors que les investisseurs étaient rassurés par la diminution de l'incertitude globale avec la signature d'un premier accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis, ainsi qu'avec la dissipation du risque de Hard Brexit immédiat, le regain de tensions au Moyen-Orient, puis une nouvelle épidémie de coronavirus en Chine sont venus rappeler la fragilité de la conjoncture économique mondiale. En ce qui concerne l'épidémie, les seules certitudes sont qu'elle sera difficile à enrayer et que les mesures prises pour la maîtriser auront des conséquences négatives sur l'activité économique. Ces conséquences sont évidentes en Chine, mais elles seront aussi plus fortes sur l'économie globale que celles liées au SRAS en 2003, en raison de l'augmentation du poids de la Chine dans l'économie mondiale depuis cette époque. En effet, depuis 2003, l'économie mondiale a beaucoup changé. Rappelons que l'entrée de la Chine dans l'OMC, qui a marqué le début de sa forte expansion, date de 2000. Depuis, le poids de la Chine dans l'économie mondiale a considérablement augmenté. Si l'on s'en tient aux estimations du FMI, qui effectue ses calculs à parité de pouvoir d'achat, la part de la Chine dans le PIB mondial est passée de moins de 9% en 2003 à plus de 19% l'année dernière ».

Dans ce contexte, les connaissances financières sont assez inutiles aux investisseurs qui veulent naviguer actuellement dans les méandres des marchés. Les épidémiologistes ont des connaissances bien plus

précieuses, mais ils sont confrontés eux aussi à des informations parcellaires. Ce virus est encore un mystère. Ce qui est un gros problème.

Nous savons qu'il n'est pas nécessaire que sa mortalité soit très élevée pour mettre à genoux l'économie mondiale alors qu'il semble être 10 à 20 fois plus mortel qu'une grippe saisonnière classique. Cette dernière ne nécessite pas d'hospitaliser les malades, sauf les personnes les plus fragiles. A l'inverse du coronavirus, qui, chez certains patients, nécessitent une hospitalisation en raison de troubles respiratoires parfois aigus. Mais nous ne savons pas quel est le pourcentage de contaminés qui doivent être hospitalisés. Si 82 000 Chinois ont été infectés officiellement, il y a peut-être dix fois plus de contaminés dans la réalité, mais avec des symptômes légers, qui se confondent avec ceux d'une grippe saisonnière. Ce qui fait de ce virus un ennemi redoutable car des personnes qui pensent avoir un rhume ou encore d'autres, en incubation et qui ne présentent pas de symptômes, peuvent transmettre la maladie sans le savoir. Laquelle se répand maintenant rapidement pour atteindre plus de 700 000 cas hors de Chine. Alors bien sûr, les chiffres, en absolu, restent peu élevés. Mais l'épidémie de coronavirus atteint déjà une ampleur telle que les systèmes de santé Français, Italiens et Espagnols sont submergés alors que les Etats-Unis inquiètent considérablement malgré la rassurante posture adoptée par Donald Trump.

Il faut donc réduire sa propagation, ce qui passe par des mesures de confinement qui vont peser sur la croissance. En diminuant considérablement ses déplacements, l'agent économique qu'est l'Homme diminue aussi considérablement sa capacité à produire des biens et des services. Or, face à ce choc d'offre, qui est également un choc de demande car les besoins d'une population confinée diffèrent de celle qui ne l'est pas, les Banques Centrales paraissent assez impuissantes. C'est bien de baisser les taux ou d'apporter des liquidités au système financier, mais si le chiffre d'affaires de X ou Y chute de moitié ou des trois quarts, la trésorerie va rapidement manquer. Ce virus menace les entreprises d'asphyxie.

Peut-être que l'épidémie sera contenue à temps. Peut-être qu'elle ne le sera pas. Peut-être que des pays vont s'épuiser à contenir sa propagation dans un premier temps, mais qu'elle contaminera tout de même une large partie de la population dans un second temps, augmentant l'impact économique car l'épidémie s'étalera dans le temps au lieu de disparaître en quelques mois. Peut-être que l'été fera disparaître certains des symptômes les plus dangereux, comme l'insuffisance respiratoire. Peut-être que le virus va muter. Peut-être qu'il redeviendra une grippe saisonnière standard, à l'image de la grippe espagnole de 1918.

1.2.2. Stratégie du fonds :

En raison du faible actif net du fonds et des niveaux affichés par les marchés actions, nous avons pris la décision de réduire l'exposition action du fonds pour en réduire le risque et en accroître la liquidité disponible au cours du second trimestre 2019. Dans les faits, cette décision s'est matérialisée par la vente ou l'allègement d'OPCVM comme ID France Smidcaps, Roche Brune Zone Euro Action, Oddo Avenir Euro et Palatine Action Défensive. En contrepartie et pour respecter nos ratios de liquidité, des achats ou renforcements d'OPCVM monétaire ont été effectués sur Federal Support Trésorerie ISR, Schelcher Prince Court Terme, Amundi Cash Institution ISR et Epargne Ethique Monétaire.

Au troisième trimestre 2019, notre politique de gestion est restée dans la continuité du trimestre précédent, à savoir maintenir un niveau d'exposition action relativement faible puisqu'il s'est établi à moins de 10%. Le niveau des marchés actions ne nous pousse pas pour le moment pas à l'optimisme et toute baisse considérée comme intéressante pourra être mise à profit pour accroître notre risque action.

Sur le quatrième trimestre, nous avons maintenu un niveau d'exposition action relativement faible puisqu'il s'établissait à moins de 10%. Le niveau des marchés actions ne nous poussait pas à l'optimisme et toute baisse considérée comme intéressante a été mise à profit pour accroître notre risque action. Malgré l'accord de phase I négocié au forceps par l'administration états-unienne, Donald Trump a fait montre d'une remarquable versatilité en changeant très rapidement de sujet pour le meilleur ou pour le pire. Le président a laissé entendre que ses nouvelles cibles se nommaient dorénavant Argentine et Brésil, avant de s'en prendre à l'Union Européenne par le biais de l'automobile allemande et du fromage et champagne français.

En raison du niveau élevé des indices actions qui enregistraient records sur records au premier trimestre 2020, décision a été prise de préserver une exposition action structurelle relativement faible. Le spectre

d'exposition action du fonds étant compris entre 0 et 60%, nous étions dans le bas de la fourchette à 8% lorsque le krach est intervenu. Mise en évidence lors des derniers comités de gestion, la valorisation des marchés nous paraissaient excessive en rognant fortement le ratio rendement / risque. Cette politique de gestion nous a finalement donné raison en amortissement confortablement la chute des marchés : alors que le fonds Pink Patrimonial perdait 3%, le CAC40 affichait -35% en 3 semaines. Face aux concurrents de notre catégorie Morningstar, le fonds s'est d'ailleurs hissé 30^{ème} / 749 en Year To Date (YTD : depuis le début de l'année). En réduisant notre risque lorsque les marchés étaient au sommet, nous avons bénéficié de liquidités nous permettant d'accroître à nouveau notre exposition de 8 à 30% en fin de mois de mars 2020 par le biais de Future sur indice Eurostoxx50 et de fonds ETF sur le CAC40 et sur le MSCI World hors Europe. Nous espérons progressivement augmenter notre risque action entre 40 et 50%.

Sur la période sous revue, l'exposition action minimum a été de **6.03%** le 11 mars 2020, de **32.18%** au maximum le 27 mars 2020 et en moyenne de **8.61%**.

Sur la période, la performance du fonds est de **-2.89%**.

Les performances des indices sur la même période sont les suivantes :

CAC 40 (en Euro) : -17.33%*
DJ EuroStoxx50 (en Euro) : -16.71%*
S&P500 (en USD) : -6.71%*
Nikkei 225 (en JPY) : -9.27%*
MSCI World (DNR en Euro) : -7.07%*
EURO-MTS Global : +4.78%*

* Source : Reuters

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

1.3– Informations réglementaires

▪ Politique de sélection des intermédiaires

En sa qualité de société de gestion, PINK Capital sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisées sur le site internet www.pinkcapital.fr.

▪ L'information sur les instruments financiers détenus par le FCP, et émis par la Société de gestion ou les entités qui lui sont liées, est communiquée dans l'annexe aux Comptes annuels.

▪ ESMA : INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP PINK Patrimonial était exposé, au 31 mars 2020, à hauteur de + **7.56%** sur le contrat financier à terme (future sur indice) DJ Euro Stoxx 50 échéance juin 2020. Les transactions ont été réalisées avec la contrepartie GFI Group.

▪ Les informations sur les frais de gestion variables sont fournies, le cas échéant, dans l'annexe aux Comptes annuels.

▪ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

La politique d'investissement de cet OPCVM n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G).

▪ **Méthode de calcul du risque global**

La méthode retenue pour calculer le risque global de l'OPCVM est celle de la méthode du calcul de l'engagement sur les instruments financiers à terme telle que définie à l'article 42 de la Directive 2010/43/UE.

▪ **Politique de rémunération**

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, Pink Capital a mis à jour sa politique de rémunération. La politique de rémunération a été conçue et mise en œuvre pour promouvoir le succès durable et la stabilité de la société de gestion tout en étant en mesure d'attirer, développer et retenir des collaborateurs motivés et performants. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPC afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive.

La politique de rémunération a été approuvée par les organes de direction (Président et direction générale) de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base régulière par le comité de rémunération et de nomination et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.pinkcapital.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Partie Variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble. L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Pink Capital SAS au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs. Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société. Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

Exercice 2019

Sur l'exercice 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Pink Capital à l'ensemble de son personnel (6 personnes) s'est élevé à 247.685,00 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 246.225,00 euros
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 1.460,00 euros.

Il existe un nombre limité de gérants qui perçoivent des commissions de performance. Toutefois ces commissions font partie intégrante de leur rémunération variable et font l'objet des mesures d'encadrement des rémunérations notamment en matière de différé et de paiement en instruments. Le montant total des rémunérations versées en 2019 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Preneurs de risque : 61.055,00 euros
- Non-preneurs de risque : 186.630,00 euros.

▪ **Loi de Transition Energétique**

Pink Capital met à la disposition des investisseurs les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG), sur son site internet <http://www.pinkcapital.fr> et dans le rapport annuel des OPC concernés.

1.4 – **Changements intervenus au cours de l'exercice**

Il n'y a eu aucun changement sur la période.

2 - Rapport du Commissaire aux Comptes et comptes annuels

Fonds Commun de Placement

PINK PATRIMONIAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 mars 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 mars 2020

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PINK PATRIMONIAL, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 mars 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	342 878,19	251 353,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	341 378,19	251 353,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	341 378,19	251 353,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 500,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	5 320,60	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 320,60	0,00
Comptes financiers	12 870,80	55 070,07
Liquidités	12 870,80	55 070,07
Total de l'actif	361 069,59	306 423,57

BILAN PASSIF AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Capitaux propres		
Capital	366 682,51	234 600,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-313,90	69 601,37
Résultat de l'exercice (a, b)	-7 425,55	-6 570,75
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	358 943,06	297 630,79
Instruments financiers	1 500,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 500,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	626,53	8 792,78
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	626,53	8 792,78
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	361 069,59	306 423,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0620	27 140,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50,63	47,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	50,63	47,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	80,21	363,38
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	80,21	363,38
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-29,58	-315,84
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 298,59	24 606,39
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-6 328,17	-24 922,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 097,38	18 351,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-7 425,55	-6 570,75

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

- **Valeurs mobilières**

• actions et assimilées	
Zone Europe :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion autre.....
Zone Amérique :	sur la base des cours publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
	Négoциées sur un marché réglementé :
Zone Asie / Océanie :	sur la base des cours publiés. cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion autre.....
Zone Afrique :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....

• Obligations et assimilées	
Zone Europe :	sur la base des cours publiés
	cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Amérique :	sur la base des cours publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Asie / Océanie :	sur la base des cours publiés. cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
Zone Afrique :	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
	sur la base des cours non publiés. <input checked="" type="checkbox"/> cours transmis par la société de gestion cours contribué autre.....
• OPC	<input checked="" type="checkbox"/> à la dernière valeur liquidative connue autre.....
• Autres OPC négociés (trackers)	sur la base des cours publiés. cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille

• Titres de créances négociables :	
Méthode de valorisation	Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur de marché et ce jusqu'à l'échéance.

	<input checked="" type="checkbox"/> Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. Si les TCN sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés sur la durée de vie.
	autre.....

• **Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis et déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis et déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

• Instruments financiers à terme

Négociés sur un marché réglementé :	
• Les instruments à terme fermes	
Zone Europe :	cours d'ouverture jour cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de compensation veille
Zone Amérique	<input checked="" type="checkbox"/> cours de compensation veille cours de compensation jour autre.....

Zone Asie / Océanie	cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours d'ouverture jour
Zone Afrique	cours d'ouverture jour cours de compensation jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de compensation veille

• Les instruments à terme conditionnels	
Zone Europe :	cours d'ouverture jour cours de clôture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille
Zone Amérique	<input checked="" type="checkbox"/> cours de clôture veille cours d'ouverture jour cours de clôture jour autre.....
Zone Asie / Océanie	<input checked="" type="checkbox"/> cours d'ouverture jour autre : Cours de clôture veille
Zone Afrique	cours d'ouverture jour <input checked="" type="checkbox"/> autre : Cours de clôture veille

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont :

<input checked="" type="checkbox"/> Reuters
<input checked="" type="checkbox"/> Bloomberg
<input checked="" type="checkbox"/> Six Telekurs

La source des cours de devises retenue est :

<input type="checkbox"/> AFG
<input checked="" type="checkbox"/> BCE
autre :

Méthode de comptabilisation

• La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en :

<input checked="" type="checkbox"/> frais exclus
<input type="checkbox"/> frais inclus

• La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du :

<input type="checkbox"/> coupon couru
<input checked="" type="checkbox"/> coupon encaissé

• La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end :

<input type="checkbox"/> prise en compte sur la VL précédente
<input checked="" type="checkbox"/> prise en compte sur la VL suivante

- Méthodes de calcul et de comptabilisation des frais de fonctionnement et de gestion fixes :

Les frais de fonctionnement et de gestion fixes recouvrent l'ensemble des charges et notamment : les frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de transaction.

Les dotations aux frais de gestion fixes sont calculées par application d'un taux à l'actif net moyen;

Les dotations aux frais fixes sont enregistrées en charge à chaque valeur liquidative.

C - Droits et conditions attachées à chaque catégorie de parts

Parts	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription
I	FR0011006865	100 euros *	Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	Souscription initiale : 1 part. Souscription ultérieure : 1/1000ème de

* Suite à la division de la VL d'origine qui était de 10 000 euros.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2% TTC sur La part I

Frais de gestion variables :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le seuil de référence de 6%, sur l'exercice.

Des frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La performance du Fond Commun de Placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est supérieure au seuil de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20,00% TTC de la différence entre la performance du fonds Commun de Placement et le seuil de référence.

- si sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est inférieure au seuil de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est supérieure au seuil de référence calculée prorata temporis sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

- en cours d'exercice dans le cas d'une sous-performance du FCP depuis le début de l'exercice par rapport au seuil de référence calculé prorata temporis sur la même période, toute provision constatée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

- cette part variable de frais de gestion ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au seuil de référence.

- en cas de rachat de parts, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la quote-part de frais variables proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion et lui sera versée en fin de trimestre.

Si elle est supérieure à 1 an, la première période de référence débute à la date de création du Fonds et se termine à la clôture du premier exercice comptable, sinon elle se termine à la clôture du deuxième exercice comptable. Chaque période de référence postérieure correspond à l'exercice comptable

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts I
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Actif net en début d'exercice	297 630,79	3 087 896,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	71 731,30	305 929,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-101,07	-3 156 700,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	57 704,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-308,43	-19 107,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	6 360,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-205,00
Frais de transactions	-286,46	-816,15
Différences de change	68,07	352,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 962,97	41 138,79
Différence d'estimation exercice N	-4 554,75	-2 591,78
Différence d'estimation exercice N-1	2 591,78	43 730,57
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 500,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	-1 500,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-6 328,17	-24 922,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	358 943,06	297 630,79

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Actions	27 140,00	7,56
TOTAL Autres opérations	27 140,00	7,56

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 870,80	3,59
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 870,80	3,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	GBP		USD				Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 541,24	0,43	826,66	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/03/2020
Créances	
Dépôts de garantie en espèces	5 320,60
Total des créances	5 320,60
Dettes	
Frais de gestion	626,53
Total des dettes	626,53

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	710,000	71 731,30
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-101,07
Solde net des souscriptions/rachats	709,000	71 630,23

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 298,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/03/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2020	29/03/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-7 425,55	-6 570,75
Total	-7 425,55	-6 570,75

	31/03/2020	29/03/2019
PINK PATRIMONIAL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 425,55	-6 570,75
Total	-7 425,55	-6 570,75

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2020	29/03/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-313,90	69 601,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-313,90	69 601,37

	31/03/2020	29/03/2019
PINK PATRIMONIAL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-313,90	69 601,37
Total	-313,90	69 601,37

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020
Actif net Global en EUR	9 251 068,81	6 412 880,49	3 087 896,23	297 630,79	358 943,06
Actif net en EUR	9 251 068,81	6 412 880,49	3 087 896,23	297 630,79	358 943,06
Nombre de titres	92 753,785	62 622,954	30 129,905	2 931,890	3 640,890
Valeur liquidative unitaire en EUR	99,73	102,40	102,48	101,51	98,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	5,70	5,61	8,73	23,73	-0,08
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,95	-1,43	-1,54	-2,24	-2,03

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI P	EUR	529	52 352,75	14,58
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO (C)	EUR	79	9 745,44	2,72
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	EUR	35,545	35 733,74	9,96
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	552,326	55 061,38	15,33
FEDERIS ISR TRESOR I	EUR	39	56 560,92	15,75
MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist	EUR	364	15 679,30	4,37
ODDO AVENIR EURO CR EU FCP 3DEC	EUR	103	24 853,90	6,92
PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO A FCP	EUR	976	14 073,92	3,92
RENAISSANCE EUROPE C SI.	EUR	117	18 435,69	5,14
SHELCHER PRINCE COURT TERME A FCP	EUR	189	47 195,19	13,15
TOTAL FRANCE			329 692,23	91,84
LUXEMBOURG				
AM IS MSCI WEE UEC	EUR	43	11 685,96	3,26
TOTAL LUXEMBOURG			11 685,96	3,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			341 378,19	95,10
TOTAL Organismes de placement collectif			341 378,19	95,10
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0620	EUR	1	-1 500,00	-0,42
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			-1 500,00	-0,42
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 500,00	-0,42
TOTAL Instruments financiers à terme			-1 500,00	-0,42
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	1 500	1 500,00	0,42
TOTAL Appel de marge			1 500,00	0,42
Créances			5 320,60	1,48
Dettes			-626,53	-0,17
Comptes financiers			12 870,80	3,59
Actif net			358 943,06	100,00

PINK PATRIMONIAL	EUR	3 640,890	98,58
-------------------------	------------	------------------	--------------